

On demande à chaque député du Parlement, à chaque député de toutes les parties du pays de participer à ce geste historique.

Il s'agit donc de savoir si par participation on entend simplement le droit de prendre la parole, ou si cela comporte également le droit de modifier le projet actuel qui n'a encore rien de définitif. Le ministre d'État (Multiculturalisme) (M. Fleming) a placé les choses dans leur perspective ce matin au programme «Canada AM» de CTV quand il a dit:

Et une fois que ce programme aura reçu au moins l'approbation de principe, on aura le droit de le faire connaître au public et de dépenser un peu d'argent pour l'expliquer, sinon comment l'opinion en saura-t-elle jamais rien?

Le ministre reconnaîtrait certainement que la Chambre n'a pas encore approuvé la résolution. D'ailleurs, il ne s'agit pas d'une résolution mais d'un projet de résolution. Il y a un avis de motion concernant la création d'un comité mixte. Je pense qu'à l'heure actuelle, où le Parlement discute un mode d'action possible, ce que le gouvernement cherche à faire ce n'est peut-être pas de museler tous les députés mais du moins de faire comprendre d'ores et déjà à tout le monde, à l'extérieur de la Chambre, qu'on aura beau invoquer tous les arguments, valables ou non, ces arguments seront irrecevables et que le plan d'action est déjà arrêté. Et je pense que le gouvernement nous en a donné la démonstration à la conférence des premiers ministres par sa façon d'agir. Le numéro qu'il a fait alors, il le recommence ici en ce moment.

[Français]

L'hon. Jean Chrétien (ministre de la Justice et ministre d'État chargé du Développement social): Madame le Président, au sujet de la question de privilège, je voudrais dire tout simplement, pour répondre au chef du Nouveau parti démocratique (M. Broadbent), qui a parlé des sondages, qu'à mon avis, cela n'était pas du tout relié à la question de privilège. Nous avons pu répondre au cours de la période des questions orales.

Je voudrais maintenant parler de la question de la publicité, telle que mentionnée par les députés de l'opposition. Tout d'abord je voudrais informer la Chambre qu'effectivement la publicité à laquelle on se réfère s'est terminée à la radio et à la télévision le 8 septembre, et qu'au surplus, comme tout le monde le sait, la publicité au moyen de panneaux-réclame se termine ce mois-ci, savoir, d'ici quelques jours. C'est la nature de cette publicité qui fait que cela se termine plus tard, parce qu'il faut louer les panneaux-réclame pour une certaine période de temps.

Mais sur la substance même de la publicité qui a été faite au cours de l'été, madame le Président, absolument aucune position du gouvernement n'a été proposée. Si les honorables députés examinent objectivement la publicité, ils constateront qu'elle a débuté après le référendum au Québec. Je me souviens très bien que, dès le 21 mai, le lendemain du référendum, tous les députés présents à la Chambre disaient qu'il était temps de procéder à des changements constitutionnels. Et tous les députés m'ont offert leurs meilleurs vœux pour les travaux que j'entreprenais cette journée-là, alors que je partais visiter les premiers ministres des provinces, et aussi pendant tout l'été, alors que j'ai eu l'occasion de rencontrer tous mes

Privilège—M. McGrath

collègues pour essayer de faire avancer le dossier constitutionnel et pouvoir agir à l'aide d'un consensus des provinces.

Personne, je crois, ne serait en mesure, à ce moment-ci, de dire que nous n'avons pas tout fait au cours de l'été pour essayer d'en venir à un consensus. Pendant cette période-là, il y a eu de la publicité. Je ne m'en excuserai pas. C'était une publicité visant à sensibiliser la population, l'informant comment il était important de faire de la Constitution canadienne un document canadien, comment il était important de le faire dans la foulée du référendum en vue de faire avancer les dossiers. Je crois qu'en aucun moment la publicité qui a été faite jusqu'au 8 septembre ne l'a été en vue de vendre un point de vue. Par exemple, dans le débat à la Chambre, nous avons dit qu'il était très important d'avoir une constitution qui soit rapatriée au Canada. Or, ici même, en cette Chambre, madame le Président, tous les partis sont d'accord pour dire qu'il faut rapatrier la Constitution, y compris le chef de l'opposition (M. Clark). Tous les partis sont d'accord pour reconnaître que si nous rapatrions la Constitution canadienne, il faut une formule d'amendement, sans cela nous ne pourrions jamais amender notre Constitution. Dire qu'il est important à ce moment-ci que nous ayons . . .

● (1530)

[Traduction]

Une voix: Nous vous avons écouté.

M. Clark: Nous disons la vérité.

Une voix: Et cela vous fait trébucher.

M. Baker (Nepean-Carleton): J'invoque le Règlement, madame le Président. Vous avez invité les députés à traiter de la question de privilège. C'est ce que vous avez fait poliment, juste avant que le député de Provencher (M. Epp) ne prenne la parole, en demandant aux députés de s'en tenir au fond, aux motifs et autres aspects du genre. J'ai cru que le député de Provencher avait respecté votre décision et je demanderais respectueusement au ministre de la Justice (M. Chrétien) de s'en tenir à la question de privilège soulevée, sous forme d'une motion, par le député de Saint-Jean-Est (M. McGrath).

Mme le Président: A l'ordre. La présidence espère toujours que quelques arguments viendront éclaircir le fond de la question de privilège. Il arrive souvent que la présidence doit faire preuve de patience vis-à-vis de certains intervenants afin de mieux s'en faire une idée. Je suppose que le ministre a entendu les propos de son collègue et que pour faciliter la tâche de la présidence, il se contentera d'exposer les motifs pour lesquels, d'après lui, la question est ou n'est pas fondée.

M. Chrétien: Madame le Président, c'est justement ce que je tentais de faire. J'ai essayé d'expliquer la nature de la publicité en répétant aux députés et à la présidence que ce n'était pas de la propagande partisane. C'était justement à ce moment-là un des objectifs de la Chambre des communes, afin d'accélérer le processus de la réforme constitutionnelle. Je doute que les privilèges des députés aient été affectés. Nous avons dit aux Canadiens qu'il y avait un problème et qu'il fallait le résoudre rapidement.